


 3
 Fév.
 2021

MAÎTRISER LE CALCUL DES COÛTS DE REVIENT EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE

Objectif

Connaître la méthode de calcul du coût de revient et s'approprier les outils de collecte des données à analyser dans la définition de prix de revient.
 Choix des légumes à étudier pomme de terre, carotte, salade (2 serons abordés)

Pré-requis

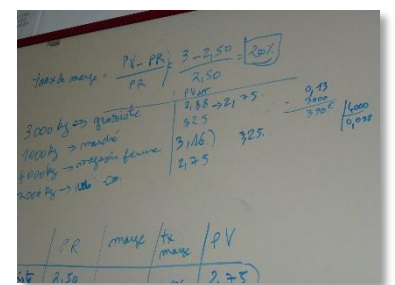
Pas de connaissances pré-requises

Description

- Définition du terme prix de revient et de son utilité pour le fonctionnement d'une ferme
- Présentation de la démarche globale de calcul du prix de revient : définition des différentes notions, la répartition des charges, les grands postes de dépenses.
- Comment suivre et répartir ses charges de structure et par production : l'analyse du compte de résultat ou approche simplifiée
- L'évaluation du temps de travail et de la rémunération : postes clé pour le calcul d'un prix de revient
- Présentation des supports et outils de collecte des données et mise en pratique

Public visé

- Agriculteur bio ou en conversion, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, aide familial
- Porteur de projet en agriculture
- Salarié du secteur agricole ou agro-alimentaire



MOYENS PÉDAGOGIQUES

Présentation en salle et échanges avec les participants
 Présentation Powerpoint et tableau papier, exercices pratiques

ÉVALUATION

Fiche d'évaluation des acquis en début et fin de session et un questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation

INFORMATIONS PRATIQUES

Date limite d'inscription : 19 janvier 2022

Nombre de places : 10

Dates : 3 février 2022

Adresse(s) : 7 impasse de la truffe 24430 Coursac

Durée : 7 heures (1 jour)

Horaires : 9h30-13h00 et 14h00-17h30

Repas : Amener son repas

Intervenante(s) : Domiane BAILLON (Gestion et comptabilité à AFOCG 24), Séverine ALFIERI (Conseillère technique maraîchage bio à AgroBio Périgord)

Responsable de stage

Séverine ALFIERI – Animatrice, Conseillère
 Maraîchage, PPAM
 06 74 00 11 27 – s.alfieri@agrobioperigord.fr

TARIFS ET PRISE EN CHARGE

- Selon le statut du bénéficiaire, voir les [Conditions Générales de Services](#)
- Le montant à régler, en fonction de votre statut, vous sera communiqué via la convention de formation venant finaliser votre inscription.

EN CHIFFRE

85 bénéficiaires et 11 formations en 2020 (COVID)
 206 bénéficiaires et 26 formations en 2019

Bulletin d'inscription - MAÎTRISER LE CALCUL DES COÛTS DE REVIENT EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE

Nom : Prénom :

Entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Date de naissance (exigée par Vivéa) : ____ / ____ / _____

- chef d'exploitation cotisant solidaire conjoint collaborateur
 aide familiale porteur de projet en agriculture salarié secteur agricole et para-agricole
 salarié hors secteur agricole ou fonctionnaire autre, préciser :

Adhérent à une association du réseau FNAB : Non Oui, laquelle :

Quelles sont vos attentes pour la formation ?

- Je souhaite covoiter Je souhaite trouver une solution d'hébergement
 J'ai lu les conditions générales de service J'ai joint le chèque de caution relative aux frais de dossier de 50 €
 Je veux être recontacté.e pour échanger sur de possibles adaptations des modalités de formation à ma situation (Personne en situation de handicap)

Fait à : le Signature :

À RENVoyer AU RESPONSABLE DE STAGE AVANT LE 19 JANVIER 2022